



# LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

## ALLEMAGNE. — FRANCFORT, LE 21 AOUT.

Les gouvernements de Turquie et de Grèce viennent de prendre simultanément des mesures pour réprimer les tentatives de piraterie qui ont eu lieu depuis quelque temps dans les parages de l'Archipel. Le sultan a ordonné au capitain-pacha de se diriger avec sa flotte vers les eaux d'Adramète, où les pirates avaient attaqué une corvette turque. Le roi Othon, de son côté, a ordonné au célèbre amiral Canaris d'aller exterminer ces brigands. On pense que ces mesures maritimes, combinées entre les deux puissances, auront pour effet inévitable de détruire la piraterie qui déjà épouvantait les navigateurs. Dans le cas où elles ne seraient pas suffisantes, les grandes puissances de l'Occident concourraient certainement avec leur marine à l'anéantissement de ces écumeurs de mer.

## ANGLETERRE. — LONDRES, LE 24 AOUT.

Les journaux sont remplis des détails de la réception de la reine à Windsor; partout sur son passage elle a été accueillie par le plus vif enthousiasme. A Kensington des arcs de triomphe avaient été dressés; les enfans des écoles formaient la haie sur sa route et récitaient le poème du *Triomphe*. Jamais depuis le règne de Georges Ier, la ville de Kensington n'avait montré un enthousiasme aussi général et aussi spontané.

— La Gazette contient une ordonnance royale par laquelle le parlement qui était convoqué pour le 11 septembre est prorogé au 2 octobre.

— La reine a monté à cheval aujourd'hui à Windsor et est allée dans le parc accompagnée de ses dames et des colonels Cavendish et Buekley.

— On lit dans le *Courier* :

Nous apprenons de Ramsgate que l'on y fait de grands préparatifs pour la réception du Roi et la Reine des Belges; LL. MM. débarqueront dans ce port le 27 ou 28 courant. La princesse Sophia Matilda se trouve en ce moment à Ramsgate, et l'on parle de la construction de grands hôtels et établissemens en état de recevoir la famille royale anglaise. On connaît la préférence que donne au séjour de cette ville S. A. R. la duchesse de Kent, mère de notre reine. Ramsgate n'étant guère éloigné d'Oatende, mettrait S. A. R. dans l'endroit le plus rapproché de la Belgique et partant de ses plus proches parens.

— On a annoncé à tort une forte baisse sur les fers anglais. D'après la cote officielle, la demande pour les fers anglais s'étant réveillée et des achats de quelque importance ayant été traités pour les entreprises des chemins de fer, ainsi que pour les besoins de l'Amérique, il est résulté que les prix se sont raffermis; de 6 liv. 15 à 6 liv. 10 den. qu'ils étaient, ils sont à présent montés à 6 liv. 15 et 7 livres pour chargemens entiers dans le pays de Galles.

— On mande de New York qu'il y est arrivé de grandes quantités d'or d'Angleterre; il y arrive aussi beaucoup de passagers ayant le gousset bien garni. Le *Napoleon*, de Londres, avait à bord 180,000 dollars en souverains d'or. Plusieurs autres batimens avaient 30 à 50 mille dollars. Cet argent n'entre point dans les banques, il est immédiatement lancé dans la circulation. Le change sur Londres est de 18 à 21 p. c. : sur la France de 46 à 48. Les souverains valent 5 dollars 35 à 5 D. 40 c. Les actions de la banque 112 1/2 à 113.

## FEUILLETON.

### ASSAULTS D'OUTRE-MEUSE.

Connaissez-vous quelque chose de plus insipide qu'un dimanche, lors que vous n'avez pas arrêté, dès le samedi, l'emploi de cette inévitable journée? A mon avis, rien n'est plus monotone. Vous ne pouvez vous livrer à aucune occupation habituelle, parce que les saints commandemens, y compris celui de la paresse, vous le défendent; vous n'avez donc, si vous restez en ville, que la promenade ennuyeuse du quai de la Sauvenière au quai d'Avroy, et du quai d'Avroy au quai de la Sauvenière; encore, si vous désirez être compris dans le beau monde, vous garderez-vous de dépasser les limites que le cercle des promeneurs s'est tracé ce jour-là; vous retournez donc sur vos pas, et vous avez l'agrément de vous retrouver en face des personnes que vous venez de saluer; passe pour cette deuxième fois, même pour une troisième à la rigueur; mais à la fin, on trouve qu'il est ridicule de se saluer aussi souvent, et, pour éviter cet inconvénient, on préfère ne plus se regarder du tout; c'est alors que le plaisir commence.

Aussi, me trouvant dimanche dernier de ce plaisir par dessus la tête, je revins chez moi décidé à ne plus sortir que le lendemain. J'en dossai ma robe de chambre, mis mes larges pantoufles, et le cigare à la main, je m'étendis mollement dans mon grand fauteuil, les pieds appuyés sur une chaise basse. Puis je me mis à réfléchir aux misères de la vie humaine en lançant de temps à autre les plus larges bouffées que mes poumons pussent aspirer. Mon cigare tirait à sa fin lorsqu'on frappa à la porte de ma chambre; je ne répondis pas; on frappa plus fort; même silence, je tins bon.

Oh! le grand faiméant, s'écria-t-on du dehors, peut-on être aussi effronté, approche donc Charles, ne dirait-on pas le sultan Bajazet?

On dit qu'il y a à New York 72,000 femmes à marier, dont 40,000 ont plus de 16 ans.

— On écrit de Falmouth, 20 août : « Nous apprenons par des nouvelles apportées par le bateau à vapeur *Lincol*, venant de Rio Janeiro, que le 25 avril une insurrection a éclaté dans l'Indostan : la ville de Surat a été incendiée par les insurgés. Un nombre considérable de maisons ont été détruites. La ville de Bombay et les provinces étaient dans la plus vive agitation. Les insurgés ayant massacré tout un régiment, le vaisseau *Winchester* était parti de Bombay avec des troupes.

— *Irruption des eaux dans le tunnel de la Tamise.* — L'achèvement des travaux du tunnel de la Tamise vient d'éprouver une nouvelle interruption; heureusement personne n'y a perdu la vie. Voici la lettre que le secrétaire de la société des entrepreneurs vient d'adresser au *Morning-Chronicle* :

« Connaissant le grand intérêt que le public a toujours attaché au progrès des travaux du tunnel, je me suis empressé de vous adresser la présente pour donner un récit exact de ce qui est arrivé hier. Déjà avant midi les eaux avaient commencé à filtrer, un peu plus tard elles n'entraient plus en si grande quantité quoique les pompes fussent toujours jouées, mais quand vint la haute marée il fut impossible de maîtriser les eaux, et l'on fit appeler à l'instant M. Brunel, l'ingénieur en chef, qui se trouvait en ce moment au bureau des directeurs.

« A cinq heures les eaux avaient cru si rapidement qu'elles avaient au moins dix pieds de hauteur, de manière qu'on a jugé inutile de lutter plus longtemps, et l'on a retiré tout ce qui se trouvait à l'intérieur. Vers cinq heures et demie, le Tunnel était entièrement rempli d'eau; heureusement, tout le monde était sorti sain et sauf.

« Les ingénieurs ont commencé immédiatement le sondage; ils ont reconnu que l'éboulement du lit de la rivière était de peu d'étendue, et ils ont pris sur-le-champ des mesures pour fermer l'ouverture par dessus, comme cela a eu lieu lors des irrutions précédentes, afin de pouvoir ensuite pomper les eaux. »

— M. Brunel fera un rapport au gouvernement sur toutes les circonstances qui ont accompagné l'accident arrivé au Tunnel; il est toujours pénétré de la conviction qu'il pourra achever son entreprise gigantesque, nonobstant les divers obstacles qu'on rencontre à chaque instant. On n'est pas seulement gêné par la crainte des irrutions, les eaux qui jaillissent des sources souterraines et la difficulté de renouveler l'air au fond du Tunnel sont de grandes entraves.

— On a reçu aujourd'hui des nouvelles de Lisbonne à la date du 13, elles annoncent de nouveaux changemens dans l'administration. L'insurrection s'étendait, mais sans trop de rapidité, et les efforts pour la réprimer étaient faibles et inefficaces. De nombreuses arrestations ont eu lieu à Oporto. On disait que les généraux s'entendaient ensemble, car le baron de Bomfin qui était à Castel Branco, avec des forces supérieures, et aurait pu couper S. Manha, n'a rien fait pour atteindre ce but. Le maréchal était à Coïmbre le 10, avec 400 cavaliers et 300 hommes d'infanterie, ses forces s'étaient considérablement augmentées, et on a dit à Lisbonne qu'il avait quitté Coïmbre le 11, pour se rendre, à marche forcée, à Oporto.

Un bateau à vapeur est parti le 12 de Lisbonne pour transporter à Oporto 230 hommes de la garde municipale de Lisbonne et 30 sapeurs et mineurs. Le vicomte de Sa da Bandeira

Je crois effectivement, répondit celui-ci, qu'il veut s'asphixier par le tabac. — Je ne pus m'empêcher d'éclater d'un rire fou, je n'avais pas pensé au trou de la serrure, et c'était par là que mes amis m'examinaient; je cours bientôt leur ouvrir; si j'avais tardé un seul instant ils m'en eussent épargné la peine en brisant la porte.

— C'est tout uniment, dit Hubert en entrant, emporter la place d'assaut; pourrions-nous savoir, charmant garçon, le motif d'une pareille réception?

— Je ne vous attendais pas, mes amis, et je désirais rester chez moi. — Quant à ne pas nous attendre, possible, dit Charles; mais prétendre rester chez toi, c'est autre chose. Ecoute, continua-t-il : Adèle vient de me rapporter mon linge, et tout en causant avec elle, car elle aime beaucoup à causer, j'ai appris qu'il y avait assaut de chant et de danse à Outre-Meuse; or, comme nous ne connaissons ni l'un ni l'autre ce quartier, je suis d'avis d'y aller faire une tournée; tu es musicien, je ne fais point la danse, nous pourrions peut-être y disputer le prix avec avantage.

Il ne fallait rien moins qu'une proposition semblable pour m'arracher de mon fauteuil; je dus donc abandonner toutes les joies de la vie, mes cigares, mes pantoufles et ma robe de chambre, pour prendre un uniforme de société. Nous traversâmes le quartier d'Outre-Meuse en but aux quolibets de toutes les commères qui se trouvent d'habitude rangées symétriquement sur le seuil de leur porte.

Nous venions d'entrer dans une petite rue à droite lorsque Charles s'écria en s'arrêtant devant une maison d'assez mauvaise apparence; nous y voici l'enseigne, d'un côté présente une contrebasse, et de l'autre tout ce que le propriétaire peut offrir en rafraichissemens, tels que dorée, jambon, café, etc. A en juger par le bruit qu'on entendait du dehors, il y avait déjà beaucoup de monde; on nous introduisit dans

la salle de danse, le nombre des concurrens était de 23, il en fallait encore un pour compléter le chiffre voulu par le règlement.

Charles se fit inscrire et s'attira par là les regards de toute l'assemblée qui était assise sur trois rangées de bancs placés en amphithéâtre. — L'assaut comprenait trois reprises de galop; toutes trois étaient composées de 4 couples; celui qui résistait le plus longtemps à ces trois premiers essais avait droit à la reprise définitive qui se composait alors des danseurs qui avaient eu la plus longue haleine. Notre ami Charles fut du nombre de ces derniers, et cinq minutes après, les bravos et les brouhahas le proclamèrent roi de la danse. Sa jolie petite Adèle partageait son triomphe, les médisants, car il y en a partout, chuchotaient entre eux, — vois donc comme elle est fière! mais à quoi pense-t-il donc ce monsieur, d'aller justement choisir cette péronnelle quand il y a tant de gens ici qui valent mieux qu'elle, etc., etc., etc.

Chose curieuse à mentionner, c'est qu'il n'y a point d'orchestre, toute l'instrumentation se trouve renfermée dans le larynx de l'individu qui préside à l'ordonnance de ces assauts. Figurez-vous un petit bossu, gros et court, tête énorme, cheveux crépus, yeux perçants, et toujours disposé à rire; pendant tout le temps que dure le concours, il se démène comme un forcené sur son tonneau, en brelouillant le galop de Gustave entre ses dents; il interrompt quelquefois son tra-la-la, pour faire des observations à droite et à gauche et siffle en tapant du pied pour faire sauter en mesure; quand ce moyen ne suffit pas, il se met à la tête de la colonne, continue son refrain d'un ton criard et en estropiant toujours le même air. Tremoussez-vous, messieurs, mesdames, tra-la-la-la-la-la-la, n'appuyez que la jambe gauche tra-la-la-la-la-la-la: Serrez vos dames, les pointes du pied en dehors et les mollets rentrés etc. etc. etc. les dernières mesures sont criées avec imitation de trompette et de grosse caisse. Ce travail mécanique provoque chez notre

Le bruit court qu'un des bataillons nationaux, appelé les *Polacos de Serra*, s'est déclaré pour la charte, et qu'une tentative a été faite pour le désarmer, mais on ignore si on a réussi ou non. Parmi les personnes arrêtées, on cite le colonel Barros, le lieutenant colonel Mendez, et le capitaine Peixoto, qui ont été embarqués sur le cutter *Andorinha*, et sont arrivés ce matin à Lisbonne. Les opinions sont partagées sur le résultat probable de cette lutte, mais les miguélistes s'en réjouissent en silence.

— On lit dans le *Globe* au sujet du changement de ministère en Espagne :

Il serait prématuré de porter un jugement sur cet événement. La conduite d'Espartero n'a pas été telle jusqu'ici qu'elle puisse inspirer la confiance qu'il soutiendra le gouvernement de la reine, mais il peut en être autrement quand sa propre ambition est intimement liée au triomphe de sa cause. On a pu voir en mainte occasion qu'un général n'a pas gagné de victoires qui renforçaient un gouvernement dont il n'était pas l'ami personnel, et il est fort possible que tel a été le cas avec Espartero. Du moins cette conjecture est plus charitable que celle du *Post* qui prétend qu'il s'entend avec don Carlos. S'il en était ainsi il n'était pas nécessaire pour lui d'attendre qu'il fut à la tête du ministère pour se déclarer en sa faveur. Il a eu assez d'occasion pour le faire s'il en avait l'intention. Il ne faudra probablement que peu de temps pour découvrir ses plans. Entre temps nous ne sommes nullement disposés à en augurer favorablement pour don Carlos; Espartero a plus de chances sous le gouvernement actuel que sous don Carlos.

— *City article du Courrier*, 2 heures : Le changement ministériel qui a eu lieu à Madrid, est considéré d'une manière favorable dans la cité, et il a occasionné une légère hausse dans les fonds espagnols. La dette active est à 21 1/2 21 3/4 avec le coupon, 21 1/4 coupon détaché. On a reçu des nouvelles de New-York du 1<sup>er</sup> août; elles ne disent rien de l'intention des banques des États Unis de reprendre leurs paiemens en espèces.

## FRANCE. — PARIS, LE 26 AOUT.

Le *Moniteur* publie une ordonnance qui autorise la so-

la salle de danse, le nombre des concurrens était de 23, il en fallait encore un pour compléter le chiffre voulu par le règlement.

Charles se fit inscrire et s'attira par là les regards de toute l'assemblée qui était assise sur trois rangées de bancs placés en amphithéâtre. — L'assaut comprenait trois reprises de galop; toutes trois étaient composées de 4 couples; celui qui résistait le plus longtemps à ces trois premiers essais avait droit à la reprise définitive qui se composait alors des danseurs qui avaient eu la plus longue haleine. Notre ami Charles fut du nombre de ces derniers, et cinq minutes après, les bravos et les brouhahas le proclamèrent roi de la danse. Sa jolie petite Adèle partageait son triomphe, les médisants, car il y en a partout, chuchotaient entre eux, — vois donc comme elle est fière! mais à quoi pense-t-il donc ce monsieur, d'aller justement choisir cette péronnelle quand il y a tant de gens ici qui valent mieux qu'elle, etc., etc., etc.

Chose curieuse à mentionner, c'est qu'il n'y a point d'orchestre, toute l'instrumentation se trouve renfermée dans le larynx de l'individu qui préside à l'ordonnance de ces assauts. Figurez-vous un petit bossu, gros et court, tête énorme, cheveux crépus, yeux perçants, et toujours disposé à rire; pendant tout le temps que dure le concours, il se démène comme un forcené sur son tonneau, en brelouillant le galop de Gustave entre ses dents; il interrompt quelquefois son tra-la-la, pour faire des observations à droite et à gauche et siffle en tapant du pied pour faire sauter en mesure; quand ce moyen ne suffit pas, il se met à la tête de la colonne, continue son refrain d'un ton criard et en estropiant toujours le même air. Tremoussez-vous, messieurs, mesdames, tra-la-la-la-la-la-la, n'appuyez que la jambe gauche tra-la-la-la-la-la-la: Serrez vos dames, les pointes du pied en dehors et les mollets rentrés etc. etc. etc. les dernières mesures sont criées avec imitation de trompette et de grosse caisse. Ce travail mécanique provoque chez notre



ciété du chemin de fer de Paris à Versailles sur la rive gauche de la Seine.

M. le baron Louis a succombé hier des suites de l'attaque d'apoplexie dont il a été atteint il y a quelques jours dans sa propriété de Petit Brie. Il était âgé de 82 ans. Il est mort dans les bras de son neveu M. le général de Rigny qui était resté chez M. le baron Louis depuis sa mise en disponibilité. On sait qu'il laisse une immense fortune qui reviendra, dit-on, toute entière à la famille de Rigny.

Ce matin, MM. les ministres et toute l'école polytechnique en masse ont fait le voyage de St-Germain par le chemin de fer, à midi, des pairs de France et un grand nombre de députés, des magistrats, des militaires, qui avaient reçus des invitations, sont partis et ont fait le voyage d'aller et retour en 53 minutes 42 secondes. A quatre heures et demie, des hommes de lettres, des artistes, et la bourse doivent à leur tour aller inaugurer notre chemin de fer.

Demain seulement le public sera admis, les bureaux sont assiégés de personnes qui viennent réclamer des places. Tout promet à cette entreprise le plus heureux succès.

Le nommé Ferrand, toujours détenu à la Conciergerie, va être relâché, mais étant comme Meunier dans la plus complète misère, il a exposé à M. le juge d'instruction qu'il était sans argent, sans souliers et n'avait d'autre chemise que celle qu'il portait au moment de son arrestation. Une collecte a été faite au profit de Ferrand; on lui a acheté une demi-douzaine de chemises, quelques mouchoirs et cravates, une redingote et un chapeau. Ferrand sera probablement mis demain en liberté.

Mme. Stolz a, malgré l'effet sensible d'une profonde émotion, obtenu du succès dans le rôle de Rachel, choisi pour son début à l'Opéra. Elle est douée d'une voix forte, bien accentuée et d'un sentiment d'expression et de puissance dans les cantabiles. (Commerce.)

On écrit de Moulins, le 22 août :

Nous apprenons que des troubles graves ont éclaté dans la journée d'hier à Fourchambault (Nièvre), l'escadron de lanciers en garnison à Nevers, s'est immédiatement transporté sur les lieux, à 8 heures du soir on battait la générale dans les rues de Nevers, et la garde nationale prenait les armes.

On attribue ces troubles à l'animosité qui existe entre les ouvriers français et anglais qui travaillent dans cette usine.

Une lettre de Nevers, du 23 août, nous annonce que les troubles sont terminés, et que les ouvriers sont restés dans l'ordre; quelques arrestations ont eu lieu.

La Gazette de Milan du 19 août nous apporte des nouvelles de Naples jusqu'au 10 août :

L'ordre et le calme, y est-il dit, sont entièrement rétablis en Sicile; la garde civique créée à Messine, et destinée au maintien de la sûreté publique, menacée par une horde (stato) de vagabonds, a été dissoute après avoir coopéré loyalement au but de sa création.

La troupe a fait son devoir à Syracuse, où quelques tentatives ont aussi eu lieu pour troubler la tranquillité publique.

Le gouvernement a pris des mesures énergiques pour empêcher que des désordres semblables ne se renouvellent; il est secondé par les autorités, par la troupe et par les habitants de toutes les provinces du royaume.

Bulletin de la bourse de Paris du 28 août.— Il n'y a eu aujourd'hui aucune affaire importante sur le 3 et le 5 p. c. français; à 3 heures, le cours du 5 p. c. n'avait pas encore été coté.

Toute l'attention des spéculateurs a continué à se porter sur les actions des chemins de fer. L'ouverture de celui de St. Germain, qui a eu lieu aujourd'hui, était l'objet de toutes les conversations; cette ouverture a provoqué une nouvelle hausse sur les actions de ce chemin; elles ont été cotées au cours de 1080, pour redescendre cependant à 1055.

Les actions du gaz portatif comprimé étaient fort recherchées et sont remontrées à 467.

L'achet a été fort négligé, on a coté le cours de 22 sans affaires. On s'entretenait beaucoup à la bourse du suicide du caissier de M. M., une des premières maisons de banque de la capitale, on disait que le déficit existant dans la caisse dépassait 700,000 francs.

**AFFAIRES D'ESPAGNE.**

Le Moniteur ne contient aujourd'hui aucune dépêche télégraphique. — On reçoit de Bilbao les nouvelles suivantes :

Le courrier de Madrid, par Santander, n'était point arrivé; cette dernière ville étant cernée par les factieux, et la communication avec la capitale était interrompue. Les re-

petit homme une transpiration si extraordinaire que sa peau, couleur d'orange, devient pour ainsi dire spongieuse, et je ne doute nullement qu'en le prenant par les pieds et en le secouant un peu rudement, il ne pût remplacer avec avantage l'arrosoir dont on se sert après la danse pour rafraîchir la salle. Vous pourriez m'en dire quelque chose si vous l'honorez d'une visite, car je renonce à vous le dépendre; je m'en sens tout-à-fait incapable.

Passons à l'assaut de chant, je voulais également faire ma partie et je priai un maître ardoisier de connaissance de me faire inscrire au nombre des chanteurs; je ne donnai que mon prénom. On m'introduisit dans une salle assez bien tenue, dont les murs étaient ornés des portraits des artistes les plus célèbres, tels que Nourrit, Levasseur, Lablache, tous litographiés à faire peur et encastrés dans de mauvais cadres. Lablache seul faisait exception, son cadre brillait d'un vernis plus luisant que celui des autres, et son portrait était surmonté d'une couronne de lauriers. J'en conclus qu'il tenait le premier rang dans cette société. Je ne m'étais point trompé. — Peu à peu mes concurrents arrivèrent avec un air mystérieux, le rouleau sous le bras, et le menton dans la cravate; je ne fus pas peu surpris d'y reconnaître quelques figurans de notre théâtre; on les distinguait facilement à leur ton semi dandy; ils toussaient, crachaient et répétaient leurs morceaux à demi voix, en singeant de leur mieux, la tournure et la manière de dire des premiers sujets. C'était plaisir à voir.

Enfin la porte s'ouvrit, et on ne laissa entrer que le nombre des personnes nécessaires pour garnir les banquettes destinées aux spectateurs. Je n'énumérerai point ici les morceaux que l'on chanta; cela vous ennuyerait et cela ne m'amuserait guère; qu'il vous suffise de savoir que dans le nombre de mes concurrents il se trouvait des voix qui eussent fait honneur à notre Conservatoire, et avec lesquelles je trouvais qu'il y avait quelque mérite à disputer le prix. La seule chose qui m'inquiétait, c'était

belles avaient mis le siège devant Castro, à trois lieues de Portugalette; le canon se faisait entendre dans cette direction.

Le général San Miguel avait fait partir pour Santander plusieurs régiments, lesquels avaient trouvé place pour la traversée sur des bâtimens anglais; mais le chef de l'escadre alliée n'avait pas voulu recevoir à bord le général San Miguel, qui de sa personne a été obligé de se rendre à Santander par une barque d'occasion. On ne sait comment expliquer ce refus. (Mémorial Bordelais)

Une lettre de Madrid en date du 17 adressée au Messager contient les détails suivants :

Le gouvernement et la constitution sont le jouet d'une odieuse intrigue et d'une grande perfidie, qui toutes les deux partent de haut lieu. Hier l'état-major du général Espartero a demandé à la régente la destitution de tous les ministres. Christine a obéi; les ministres mandés par elle n'entendirent pas sans étonnement la demande de la reine; tous lui ont envoyé leur démission ce matin. Un nouveau cabinet fut proclamé, il était ainsi composé : général Espartero, duc de Gor, duc de Privas, MM. Pio Pita Pizarro, Rivera et Moscoso. Dès sa première réunion, le nouveau ministère convint d'adresser à Paris une demande formelle d'intervention et l'entrée immédiate en Espagne d'une armée de 60,000 hommes qui, assure-t-on, avaient été promis à la reine dans le cas où elle renverrait Calatrava et ses collègues. Aussitôt que l'on connut dans Madrid les noms des nouveaux ministres, tous partisans prononcés de l'estatuto réal, il y eut une sorte d'explosion universelle. Espartero s'en effraya, et la reine offrit aux ministres démissionnaires de reprendre leurs portefeuilles. Mais ceux-ci résistèrent avec courage, et l'on fut obligé d'aller de député à député pour offrir et faire accepter les places de ministres vacantes. Ce n'est qu'après bien des efforts qu'Espartero est parvenu à faire un ministère mixte, dont font partie MM. Bardaxi, ancien procer, Vadillo, Salvato, Pio Pita Pizarro, le général Evariste San Miguel, tous membres des cortès actuelles. Ce ministère, qui sera probablement confirmé cette nuit, n'aura guère de vie pour plus de huit à dix jours; car il est à craindre que les provinces ne veuillent pas le reconnaître. Lui-même d'ailleurs marcherait difficilement, car il manque d'unité et par conséquent de résolution. Trois de ses membres paraissent déjà effrayés de leurs positions et ont déclaré, assure-t-on, à la reine, qu'ils n'accepteraient pas.

La Gazette officielle de Madrid annonce que le gouverneur a renforcé les flottes navales de vaisseaux de guerre et autres navires dont les noms suivent : la Princesse Charlotte, 104 canons; Vampire, 80 canons; Roders, 92; Russell, 74; Asia, 84; Talavera, 77; Bartham, 50; Dido, 18; Childer, 16; Clio, 16; Arlequin, 16; Mantilus, 10; Rapide, 10; Oreste, 18. Ces vaisseaux croissent de Barcelonne à Gibraltar. Ils sont commandés par l'amiral sir Robert Stopford.

Un rapport du capitaine-général de la Vieille-Castille annonce, à la date du 5, que Zariatuey a abandonné Ségovie, laissant ses malades et ses blessés. Quoique poursuivis vivement par la cavalerie, les factieux n'ont pu être atteints. Ils se dirigent vers la province de Soria.

Le 14 du courant, 3 bataillons d'infanterie et 60 chevaux des troupes de la reine quittèrent Logosa et se portèrent sur Soria pour aller à la poursuite de don Basilio Garcia et de la junte de Castille.

On assure qu'une nouvelle expédition de 3 bataillons et de 100 chevaux qui se prépare dans les environs de los Arcos, va se porter sur la Castille. (Sentinelle des Pyrénées.)

On écrit de Somo Sierra, le 14 août, que la colonne de Soria a forcé la junte carliste et son escorte à rétrograder et à s'enfermer dans la Sierra. (Idem.)

Suivant une correspondance particulière datée de Madrid 19, cette ville était tranquille au départ du courrier.

Dans la séance du 18, de violentes sorties avaient eu lieu contre Espartero. Le général Seoane s'est distingué entre tous par l'énergie de ses attaques. Il a traité Espartero de lâche, qui n'a de bravoure que devant des populations désarmées. On s'attend à une réaction violente. Le ministère est renversé par les bayonnettes. Une nouvelle de la plus haute importance, si elle est exacte, nous arrive. Une insurrection a éclaté dans les rangs de la division commandée par le général Escalera. Ce général, que le ministère Calatrava avait voulu faire mettre en accusation pour son inertie et sa mollesse, a été massacré par ses soldats. Son chef d'état-major Escovedo et plusieurs autres officiers ont également succombé.

l'accompagnement; il n'y avait pas plus d'instrument pour le chant que pour la danse, mais afin de remédier à cet inconvénient, chaque individu accompagnait légèrement de la bouche à la tierce, à la quinte, selon qu'il le juge convenable, et pour peu qu'on ait l'oreille délicate, ou qu'on n'en ait point l'habitude, il est impossible de suivre un morceau en entier.

Enfin mon tour arriva, je me plaçai au milieu du cercle, comme l'avaient fait les autres, invoquai Lablache, mon patron, et me préparai à chanter le grand air de Mahomet. J'avais témoigné le désir qu'on ne m'accompagnât point, et l'on me prêta la plus grande attention. Le triomphe de mon ami Charles qui se trouvait à côté de moi, avait prévenu le public en ma faveur; je m'en aperçus, et j'entonnai avec assez d'aplomb: Qu'à ma voix la victoire s'arrête! Et je n'avais point fini que tous les chanteurs m'avaient embrassé en pleurant, l'un m'appela son ami, l'autre me forçait à prendre la goutte avec lui, et quelle goutte!!!

Ce n'était cependant là que le prélude de ce qui devait nous arriver; ces braves gens qui n'étaient point sans goût, puisqu'il m'avait discerné le prix du chant, nous reconduisirent dans la première salle où un régal avait été préparé; ce régal, car je ne veux rien omettre, ne leur coûtait que 5 sous par tête, et les vainqueurs du concours y étaient admis gratis. C'est ce qu'on appelle, je pense, dîner au pied de cochon. Nous fumes obligés d'y prendre part; notre ami Hubert qui n'avait joué jusqu'alors que le rôle de simple spectateur, faisait une grimace horrible.

— Bah! lui dis-je, on n'en meurt pas. Du courage! puis l'ayant placé à côté de moi, nous nous préparâmes à soutenir bravement le choc de tous les toasts qui nous étaient portés; mais comme nous n'avions ni l'un ni l'autre l'habitude du pequet, nous fumes gris en un instant. — Comment se passa le reste de la soirée? je n'en sais rien.

Le lendemain, en m'éveillant, j'avais la tête lourde; j'appelai Jacques, et je demandai du thé.

La plus grande partie des officiers du corps d'armée d'Espartero a protesté contre le rôle contre-révolutionnaire qu'on a voulu leur faire jouer. Le général San Miguel a déclaré dans les cortès qu'il n'accepterait le ministère de la marine qu'à la condition de conserver la constitution. Deux des nouveaux ministres, partisans du statut royal, ont donné leur démission. Le général Espartero est découragé. On s'attend à de graves événements.

Madrid, 19 août.

(Par voie extraordinaire.)

Le ministère de la Granja, inauguré par les bayonnettes, vient d'être renversé par les bayonnettes. Soixante-cinq officiers ont déposé un pouvoir élevé sur le pavoi par deux sergens.

Voici quelques détails sur le brusque dévouement de cette crise. La méintelligence régnait depuis longtemps entre le ministère et l'armée représentée par son chef Espartero. Celui-ci mécontent depuis longtemps de la non-réalisation des promesses qui engageaient vis-à-vis de ses soldats sa responsabilité personnelle avait fini par ne pouvoir plus maîtriser son indignation.

Cependant le ministère n'avait pu voir l'armée marcher sur la capitale. Pour arrêter le général en chef sous les murs de Madrid on tenta un dernier effort. Le général Seoane fut chargé de parlementer avec le comte de Luchana et des offres séduisantes lui furent faites, mais Espartero que l'on engageait (car déjà le ministère n'ordonnait plus) à marcher droit à Ségovie, ne pouvait tromper l'attente de ses soldats. Il était venu sans ordre à Madrid, il y entra de même; il ne restait qu'un parti à prendre au ministère déjà fortement ébranlé. M. Mendizabal avec l'esprit d'artifice qui ne l'a jamais abandonné proposa en désespoir de cause, de négocier avec le général Espartero; le ministère l'engageait à se retirer en masse, mais à la condition que le comte de Luchana, libérateur de Bilbao, viendrait ajouter à ses lauriers la palme de la délivrance de Ségovie.

Le caucel était adroit, et M. Mendizabal, en faisant cette proposition, montrait qu'il connaissait le caractère loyal et chevaleresque, mais aussi l'incapacité politique d'Espartero; celui-ci aurait peut-être cédé à ses insinuations, mais ses officiers n'étaient pas hommes à se payer d'artificieuses paroles.

On assure que le ministère sortant veut faire un appel aux juntes. Des circulaires ont été expédiées à la hâte dans toutes les directions, et, s'il faut en croire un bruit qui se répand, une junte se serait déjà organisée à Saragosse.

La première mesure que va prendre le cabinet est, sans doute, la dissolution des Cortès.

**HOLLANDE.**

L'Onpartydige se plaint amèrement que le gouvernement laisse la nation dans l'ignorance la plus complète de la situation des affaires et qu'il faille en chercher des nouvelles dans les journaux de l'étranger. Cependant il voit avec plaisir que le pouvoir commence à reconnaître le vœu de la nation, puisqu'une feuille ministérielle publiait dernièrement que le cabinet de La Haye avait fait des démarches auprès de celui de Bruxelles pour obtenir un arrangement dans la question hollando-belge. Sans croire au succès de ces démarches, il en approuve l'essai.

Dans un autre N°. le même journal combat les conclusions d'une lettre que le ministère a fait insérer, sans doute, dans une feuille de Berlin. L'auteur de cette lettre, dit-il, conseille la temporisation et la patience, afin d'obtenir des événements futurs une solution favorable. Mais quels pourraient être ces événements? A-t-on en vue une guerre générale? C'est une illusion; tous les gouvernements la craignent. — Espère-t-on une contre-révolution en France, le triomphe des tories en Angleterre, ou les suites du coup d'état du roi de Hanovre? Nous n'avons rien à gagner de ce côté, tout nous est défavorable. Et puis nous n'avons plus la faculté d'attendre. Les Belges l'ont plus belle; ils peuvent attendre eux. Ils construisent des chemins de fer et des canaux, tandis que la Néerlande exténuée paye leur dette. Nous consumons nos ressources dans le maintien d'une armée hors de proportion avec elle. Aussi nous parle-t-on, avec ironie, quand l'auteur de la lettre de Berlin nous conseille de nous fortifier à l'intérieur, comme fait la Belgique, en attendant les événements. Quant à l'extérieur la perspective n'est guère plus brillante, car les choses n'ont pas changé depuis sept ans, et ne promettent pas de changer de sitôt à notre avantage.

**BELGIQUE.**

**BRUXELLES, LE 27 AOUT.**

On a publié le compte des recettes et des dépenses de la ville de Bruxelles pour 1836. Les recettes se sont éle-

Qui! me cria-t-on d'une pièce voisine; mais ce n'était point la voix de mon domestique; des pas légers se firent entendre; mes rideaux s'ouvrirent et mademoiselle Adèle me demanda ce que je désirais.

J'étais stupéfait; c'était bien là sa jolie tête bouclée; son sourire moqueur, ses beaux yeux noirs, et son petit nez retroussé. Elle se mit à rire en voyant mon étonnement.

Comment se fait-il, lui dis-je... je ne suis point chez moi?

Ah! ah! monsieur le chanteur, je vais vous l'apprendre, dit-elle, en s'asseyant près de moi, vous étiez hier plus indisposé que vos amis, et vous alliez rester sur le pavé, lorsqu'il m'est venu dans la tête de vous ramener dans ma chambre à l'aide de ma cousine, ai-je mal fait? — Non vraiment je vous en suis gré, et je veux vous en remercier. — Je voulais l'embrasser, mais elle s'échappa en m'injuriant. — Faites votre toilette me dit-elle, et venez nous trouver, le dimanche vous attend.

Ma toilette ne fut pas longue, l'on ne m'avait oté que mon habit; je me lavai et m'empressai de me rendre dans la chambre à côté. La cousine en question s'y trouvait; nous fumes d'abord assez embarrassés, je faisais sotté figure; mais un instant après, nous fumes les meilleurs amis du monde.

Lorsque nous eumes pris le café, d'autres diraient le chocolat, mais moi je ne meus jamais, on songea au moyen de me faire partir sans que je fusse aperçu des voisines. C'était là le point difficile. On avait fort peu de temps; d'autres ouvrières allaient arriver; la cousine consentit à faire sentinelle sur l'escalier; elle devait nous avertir en toussant du moment le plus favorable. Entretiens je causais avec Mlle. Adèle et je ne la quittai cette fois qu'après l'avoir embrassée. — En rentrant chez moi, je trouvai que mon litge était fort mal lavé et je priai Mlle. Adèle de s'en charger, proposition qu'elle accepta avec autant de plaisir que j'en avais eu à la lui faire. A. P.



véés à fr. 3,894,445 50. Les dépenses à 3,893,662 39. Excédant 783 fr.

— On parle déjà des fêtes anniversaires des journées de septembre et on assure qu'elles auront lieu avec beaucoup d'éclat. Il sera décerné de beaux prix par le gouvernement et par la régence de Bruxelles pour les tirs à l'arc, à la perche et au berceau, à la grande et petite arbalète, arquebuser, etc. de toutes les sociétés du royaume. Des médailles en vermeil seront également décernées aux sociétés qui se présenteront avec la plus belle tenue, avec le plus grand nombre de tireurs, et aux plus éloignées. Il est probable que les programmes pour ces différens tirs seront sous peu envoyés à toutes les sociétés connues.

— Nous venons de recevoir le *Journal des Deux Siciles*, des 8 et 9 août. Nous y remarquons un décret du 6 août par lequel les commissions militaires sont convoquées pour juger « ceux qui répandront des substances vénéneuses, ou bien qui feront courir le bruit d'empoisonnement, afin de troubler la sûreté de l'état. » Bien que le décret ne parle pas du choléra, on voit qu'on a voulu se servir de ce prétexte pour mettre en permanence les commissions militaires contre les tentatives de révolution.

*Lloyd bruxellois* du 27 (deux heures). — La réunion n'est pas très nombreuse et les affaires sont calmes. Il n'y a aucun changement sur les valeurs nationales, depuis hier. On cote Société Générale titres en nom 11. 791 A.; certificats au porteur émission de Paris 1676 A.; Société de Mutualité 113 1/2 et A.; Banque de Belgique, 149 P.; Actions réunies, 102 1/4 P.; Chemins de fer français: Saint-Germain, 1050 A.; Versailles, rive droite, 800 A.; rive gauche, 720 A.; Mulhouse, 690 A.

L'actif espagnol est en baisse sur la cote de Paris. Ouvert à 18 7/8 P., il ferme à 18 3/4 A. au comptant; prime à un mois 20 cent.

*Lloyd du soir*, août 26. — Les actions indigènes ne varient pas; on y fait peu d'affaires, l'attention étant absorbée par la fermeté de l'actif espagnol. On cote: Société Générale, titres en nom, 11. 791 A., certificats au porteur 1676 A.; Mutualité 113 1/2 A.; Banque de Belgique 149 P.; Actions Réunies 102 1/4 P.; Chemins de fer français: Saint-Germain 1045 A., Versailles rive droite 800 A., rive gauche 720 A., Mulhouse 680 A., Ardoin 19 A., fin courant 19 A., primes à un mois 19 3/4 cent.

*Anvers* (deux heures). — Par voie télégraphique. — Ardoin 18 3/4 A. 48 7/8 P. Peu d'affaires.

LIEGE, LE 28 AOUT.

Après avoir promené, pendant vingt-quatre heures, le désordre à travers les rues, l'émeute d'Arion s'est apaisée. Aujourd'hui la tranquillité est complètement rétablie. Le conseil communal a promis de faire, auprès de l'autorité supérieure, les démarches les plus actives, pour obtenir la suppression du nouveau mode d'impôt qui avait provoqué les plaintes du peuple. La proclamation qui renferme cette assurance, est, selon nous, un acte très-blâmable. Le conseil a cédé à la force brutale; il a donné raison à l'émeute. Il s'est effrayé d'un orage dans un verre d'eau. Il fallait d'abord forcer le peuple à rentrer dans l'ordre, et ce but atteint, s'occuper alors seulement de l'examen de ses réclamations, il fallait faire, du retour à la tranquillité, la condition indispensable de la substitution de l'octroi à la capitation personnelle. La proclamation du conseil communal d'Arion est un encouragement aux émeutes. Quand le peuple croira désormais avoir à se plaindre de ses magistrats, il se soulèvera contre eux, sachant que, par la terreur et la force, il obtient tout ce qu'il désire. Ce n'est pas ainsi que les magistrats de Liège ont agi à l'égard des émeutiers qui avaient soulevé la population ouvrière contre l'établissement d'une société anonyme pour la fabrication des armes. Ils ont exigé, avant tout, que l'ordre fût rétabli; la crainte ne leur a pas arraché des promesses fallacieuses. Ils ont su dompter l'émeute avant de s'occuper des plaintes qu'on avait fait entendre. Le conseil communal d'Arion, au contraire, a montré plus que de la faiblesse. La mesure qu'il avait fait mettre à exécution avait reçu la sanction de la majorité. Le pouvoir supérieur l'avait approuvée. Elle était donc devenue une loi, et cette loi il fallait la faire respecter à tout prix. Il fallait déployer d'autant plus d'énergie que la conversion de l'impôt d'octroi en une capitation basée sur la fortune présumée des habitants, n'était nullement défavorable aux intérêts des classes peu aisées; au contraire, elle avait pour but d'atteindre plus directement, et dans une plus forte proportion, les fortunes élevées. Les impôts qui pèsent le plus lourdement sur le peuple, proprement dit, ce sont les impôts indirects. Il ne s'en aperçoit pas, parce que leur mode de perception est insensible; mais s'il savait calculer, il trouverait que la part qu'il paye, dans ces sortes d'impôts, est beaucoup plus forte que celle que payent les riches. Le conseil communal d'Arion avait compris cette vérité et il a voulu la mettre en pratique. C'était fort bien; malheureusement il n'a pas eu le courage de faire respecter son œuvre; le peuple, excité par de perfides suggestions, égaré par des conseils intéressés, s'est soulevé contre ses propres intérêts, et a donné raison aux riches qui l'exploitent. En serait-il donc toujours ainsi? Celui qui travaille activement pour le peuple, ne recueillera-t-il donc toujours qu'ingratitude, outrages et mépris? Nous ne nous dissimulons pas que la capitation, basée sur la fortune présumée, offre quelque arbitraire; mais en théorie, rien de plus juste. Si les répartiteurs se trompaient dans l'exécution de la mesure, la voie n'était-elle pas ouverte à toute réclamation? Quoi de plus juste que de dégrever les objets de première nécessité de l'impôt qui pèse sur eux? Quoi de plus juste, et de plus favorable aux classes peu aisées, que l'abolition successive des impôts assis sur la consommation? En frappant les fortunes, on atteint les capitaux là où ils se trouvent, et il devient possible d'établir une différence équitable entre le riche et le pauvre; en imposant les denrées, le pain, le combustible, on fait payer au pauvre autant qu'au riche; car les droits d'octroi sont les mêmes pour tous. Peut-être n'eût-il pas été difficile de faire comprendre cette vérité au peuple. Mais alors il fallait s'y prendre tout autrement qu'on ne l'a fait. L'acte de faiblesse du conseil communal d'Arion aura donc un résultat doublement fâcheux. Il entretiendra le peuple dans une erreur nuisible à ses propres intérêts, et le déshabitue au respect dû aux lois et à ceux qui sont chargés de les faire exécuter.

Le château de Chambord est un des plus beaux monuments de la France. Châteaufort sous Louis XI, François 1<sup>er</sup> le convertit en résidence royale; 1800 ouvriers y furent constam-

ment occupés pendant 12 ans. Après avoir changé plusieurs fois de maître, Napoléon donna le domaine de Chambord au prince de Wagram, pour en jouir lui et sa postérité mâle, et en cas d'extinction de cette postérité, faire retour au domaine.

En 1815, la veuve du prince exposa que la propriété de ce domaine lui était onéreuse et demanda l'autorisation de la vendre. La crainte de voir tomber entre les mains d'avidés spéculateurs, le plus beau monument de la renaissance, le désir de le sauver du marteau des démolisseurs, donna l'idée d'une souscription à ouvrir dans toute la France, afin de racheter le domaine et de l'offrir au duc de Bordeaux.

Le 5 mars 1821, l'adjudication eut lieu au profit de la commission générale de la souscription de Chambord; ce ne fut que dix années plus tard que le produit des souscriptions eut atteint le montant de l'adjudication 1,542,000 fr.

Le 7 février 1830, la commission fut admise à une audience du roi Charles X, et lui fit hommage de Chambord, pour son petit fils Henri V.

La révolution survint peu de temps après, l'administration du domaine voulut prendre possession de Chambord, prétendant que ce bien n'avait été cédé au duc de Bordeaux qu'à titre d'apanage; que l'abolition de ces majorats, ainsi que la perte, pour le duc de Bordeaux, de la jouissance de tout droit politique en France, devaient avoir pour effet le retour de Chambord à l'Etat.

Les agens du duc de Bordeaux s'opposèrent à la prétention du domaine. Ils soutinrent que Chambord ne constituait pas un apanage, qu'il avait été donné purement et simplement au duc de Bordeaux.

Après plusieurs incidens, le tribunal civil d'Orléans a eu à s'occuper du fond de cette affaire et par un jugement tout récent, il vient de debouter le domaine de ses prétentions.

L'article 88 de la loi provinciale statue que les délibérations des conseils provinciaux, pour lesquelles l'autorisation royale est requise, seront censées approuvées si, dans le délai de 40 jours, il n'est intervenu de décision contraire, ou au moins un arrêté motivé, par lequel le gouvernement fixera le nouveau délai qui lui est nécessaire pour se prononcer.

On assure que M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, de Theux, vient, conformément à cet article, d'annoncer qu'il se réserve, jusqu'au 1<sup>er</sup> mai prochain, le temps de délibérer sur le budget de la province de Liège, qui aurait dû être en exercice au 1<sup>er</sup> janvier 1838.

Quelle surprise que soit cette résolution, contraire à l'esprit de nos institutions et de la loi provinciale elle-même, nous croyons être parfaitement informés.

La circulation momentanément interrompue rue derrière le Palais pour le placement des tuyaux du gaz a été rétablie ce matin.

La compagnie Liégeoise appréciant le danger du passage de la Sauvenière, et secondant la sollicitude de l'administration de la ville a fait travailler nuit et jour, à la pose des tuyaux; l'achèvement de cet ouvrage aussi considérable que difficile, complète l'éclairage entier de la ville, à l'exception de quelques petites rues où l'on assure que les travaux vont commencer.

La compagnie a été fort au-delà de ses obligations, car elle aura conduit le gaz, en moins de deux années, dans un beaucoup plus grand nombre de rues qu'elle ne devait le faire pendant le terme de six ans.

M. Ch. de Brouckere et M. Lehon, notre envoyé extraordinaire à Paris, sont arrivés ce matin à Liège, pour assister à la première réunion du conseil général de la société de la vieille montagne (Mosselman).

— Nous apprenons que M. Nothomb, ministre des travaux publics, doit arriver sous peu de jours en ville.

Les journaux anglais du 25 août nous apportent d'importantes nouvelles de Portugal, qui vont jusqu'au 13 de ce mois. Un remaniement ministériel a encore eu lieu dans le cabinet de Lisbonne, mais dans un sens opposé au mouvement qui vient de renverser le ministère espagnol. Le vicomte Sa da Bandeira, président du conseil, appartient au parti de la constitution de 1820, et néanmoins on peut s'attendre d'un instant à l'autre à voir la contre-révolution achevée et la constitution de don Pedro rétablie. Le maréchal Saldanha, qui est à la tête du mouvement, ne rencontre aucune résistance. Il est entré à Coimbra sans coup férir.

— La démission du sieur Beaupin (Nicolas Gérard), de ses fonctions de notaire à Sart, canton de Spa, arrondissement de Verviers, est acceptée.

— Par jugement en date du 5 août 1837, le tribunal de première instance séant à Liège a déclaré l'absence du nommé (Antoine Melchior Joseph), né à Hermalle, fils de Giroul (Jean Joseph) et de Marie.

— Par jugement en date du 29 juillet 1837, le tribunal de première instance séant à Liège a ordonné une enquête pour constater l'absence du nommé Servais (Etienne), absent depuis 1804.

— Avant-hier, 26 août, M. Paquet, nommé secrétaire-général du ministère de la justice par arrêté royal du 21 de ce mois, a prêté serment en cette qualité entre les mains du chef de ce département.

— Le chemin de fer de Paris à St. Germain a dû être ouvert hier à la circulation publique. Il y aura dix départs par jour, le dernier à 8 heures 1/2 du soir. Le prix des places est de 1 fr. 50 pour les diligences et les waggons garnis. Sur les waggons ordinaires 1 fr. On sait que la distance du chemin de fer de St. Germain est à peu près égale à celle de Bruxelles à Malines.

Voici la description de la statue de Gutenberg, inaugurée à Mayence le 14 de ce mois.

La statue, exécutée d'après le modèle de Thornwaldsen dans les ateliers de Crozatier à Paris, est, comme on sait, en bronze et a environ douze pieds de hauteur. Gutenberg, debout, dans le costume historique de son siècle, a une attitude noble et tranquille; il tient dans la main droite un paquet de caractères mobiles, dans la main

gauche le premier grand ouvrage qu'il ait imprimé: une Bible. Le piédestal est en marbre rouge avec des inscriptions latines et des bas-reliefs en bronze. L'inscription de devant est ainsi conçue:

*Joannem Gensfleisch de Gutenberg patricium moguntinum arte per totam Europam collata posuerunt civis MDCCCXXXVII.*

Derrière se trouvent les vers suivans:  
*Artem quæ Groecos latuit latuque Latinos  
Germani solers extudit ingenium  
Nunc quidquid veteres sapiunt sapientque recentes  
Non sibi sed populis omnibus id sapiunt.*

Les deux bas-reliefs, placés des deux côtés, ont été fondus à Francfort, ils représentent, l'un Gutenberg, assis à une table et montrant à Faust étonné des caractères mobiles. Devant lui est une galée et à côté de lui une armoire où sont placés par ordre les caractères mobiles.

Le second bas-relief montre une presse à laquelle un aide est occupé à tirer une feuille. Des feuilles encore blanches sont sur la presse; d'autres qui viennent d'être tirées, sont suspendues au dessus de la presse. Près du pressier est un tabouret où sont les balles. Gutenberg est adossé à la presse et tient une feuille imprimée qu'il regarde attentivement.

OUVERTURE DES CHASSES.

Par arrêté du 25 du courant, le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères a fixé l'ouverture de la chasse:

Pour la province d'Anvers, au 1<sup>er</sup> septembre prochain;

|     |                                      |     |     |
|-----|--------------------------------------|-----|-----|
| Id. | de Brabant au 8                      | id. | id. |
| Id. | de la Flandre or. au 1 <sup>er</sup> | id. | id. |
| Id. | de Limbourg, au 8                    | id. | id. |
| Id. | de Luxembourg, au 5                  | id. | id. |
| Id. | de Namur, au 5                       | id. | id. |

dans la partie située à la gauche des rivières de Sambre et Meuse, et au 1<sup>er</sup> du même mois dans la partie située entre la Sambre et la Meuse et à la rive droite de la Meuse.

Les prix des places des voyageurs sont réglés ainsi qu'il suit, pour les sections de Malines à Louvain, de Louvain à Tirlemont, de Tirlemont à Waremme, de Waremme à Ans, et de Termonde à Gand.

*Section de Malines à Louvain.* — Parcours entier. — Berlines, fr. 1 75; diligences, 1 50; chars-à-bancs, 1 00; waggons, 60. — Distances intermédiaires. — Berlines, fr. 1 50; diligences, 1 00; chars-à-bancs, 70; waggons, 35.

*Section de Louvain à Tirlemont.* — Parcours entier. — Berlines, fr. 1 50; diligences, 1 20; chars-à-bancs, 80; waggons, 50. — Distances intermédiaires. — Berlines, fr. 1, diligences, 90; chars-à-bancs, 50; waggons, 35.

*Section de Tirlemont à Waremme.* — Parcours entier. — Berlines, fr. 2 10; diligences, 1 80; chars-à-bancs, 1 25; waggons, 75. — Distances intermédiaires. — Berlines, fr. 1 50; diligences, 1 00; chars-à-bancs, 75; waggons, 40.

*Section de Waremme à Ans.* — Parcours entier. — Berlines, fr. 1 60; diligences, 1 30; chars-à-bancs, 90; waggons, 55. — Distances intermédiaires. — Berlines, fr. 1 00; diligences, 90; chars-à-bancs, 50; waggons, 35.

*Section de Termonde à Gand.* — Parcours entier. — Berlines, fr. 2 20; diligences, 1 90; chars-à-bancs, 1 25; waggons, 75. — Distances intermédiaires. — Berlines, fr. 1 50; diligences, 1 00; chars-à-bancs, 75; waggons, 40.

De Bruxelles à Louvain, de Termonde à Bruxelles et de Termonde à Anvers, et *vice versa*, les places prises au point de départ seront payées ainsi qu'il suit:

Berlines, fr. 3; diligences, 2 50; chars-à-bancs, 1 70; waggons, 1.

Ce tarif est également applicable, en ce qui concerne le trajet de Bruxelles à Louvain, aux voyageurs de Bruxelles à Liège, et en ce qui concerne le trajet de Bruxelles et d'Anvers à Termonde, aux voyageurs de Bruxelles et d'Anvers à Gand.

Le tarif repris à l'art. 2 sera mis en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain, en ce qui concerne les routes de Termonde à Bruxelles et à Anvers, et, à compter de l'ouverture de la section de Malines à Louvain, en ce qui concerne la route de Bruxelles à Louvain.

Il résulte du tableau que nous publions ci-dessus, que le prix des places d'Ans à Bruxelles sera pour les Berlines, six francs 95 c.; pour les Diligences, cinq francs 80 cent.; pour les Chars à Bancs, trois francs 95 cent., et pour les Waggons; deux francs, 40 cent.

VILLE DE LIÈGE.

CIRCULATION DES VOITURES. — Avis.

L'administration s'empresse d'informer le public que la circulation est rétablie dans la rue derrière le Palais pour les voitures. Par suite, cette circulation est et reste interdite, comme ci-devant, dans la rue Haute Sauvenière et la cour du Palais de Justice. Liège, le 28 août 1837.

ANNONCES.

Société du Casino.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

Le JEUDI 31 août 1837, à 4 heures de l'après-midi, chez M. le notaire RENOZ, rue des Célestines. Liège, le 26 août 1837. Le secrétaire, J. N. 1603

UN CÉLIBATAIRE de bonne famille, sachant lire et écrire, désirerait occuper la place de COMMISSIONNAIRE ou UN EMPLOI QUELCONQUE. S'ad. au bureau de cette feuille.

UN GARÇON de CAFÉ peut se présenter AU CAFÉ DU MIDI, à Liège. 1597

A LOUER présentement un QUARTIER INDÉPENDANT, nouvellement construit, situé rue d'Amay, composé de deux pièces au rez de chaussée, quatre aux 1<sup>er</sup>, et 2<sup>me</sup> étages, grenier, cuisine, deux caves, cour, etc. S'adresser au n° 642, même rue. 1564



**VENTE D'IMMEUBLES ET CAPITAUX.**

LE LUNDI 4 SEPTEMBRE 1837,  
Aux 9 heures précises du matin,  
A L'HOTEL DE M. LONHIENNE A VISÉ,  
IL SERA VENDU A L'ENCHÈRE

PAR LE MINISTÈRE DU NOTAIRE **LEROUX**  
RÉSIDENT A VISÉ,  
**LES BIENS FONDS**

ET  
CAPITAUX, DONT LE DÉTAIL SUIV :

Provenant de la succession de M. Dodemont, vivant, rentier à Visé.

1° Une BELLE ET SOLIDE MAISON sise au centre de VISÉ, rue Haute, ayant au rez-de-chaussée deux pièces, un beau Salon, Cuisine, Cour pavée, remises, quatre pièces à l'étage, vastes greniers, le tout dans le plus parfait état, un jardin adjacent d'une superficie de 8 ares 57 centiares.

2° UN JARDIN situé à VISÉ rue Haute, mesurant environ une verge.

3° TRENTE-HUIT VERGES DE PRAIRIE divisée en 5 lots, située à Lorette, commune de Visé.

4° 10 VERGES GRANDES 9 PETITES DE PRAIRIE sise à Lorette, à Visé.

5° 4 VERGES GRANDES 19 PETITES DE PRAIRIE sise à Mal Convoic, à Visé.

6° 4 VERGES GRANDES 19 PETITES DE TERRE sise en Heninnes, à Visé.

7° UN CAPITAL de 800 florins de Liège à 4 0/0 du par Dieudonné Dorta.

8° Un idem de 600 florins Liège du par les époux Spits de Mons et autres.

9° Un idem de 1000 florins Liège du par Guillaume Ruth de Cadier et autres.

10° Un idem de 1000 florins Liège du par le même.

11° Un idem de 998 florins Liège 15 sous à 5 0/0, du par Denis Verviers de Bombye.

12° Un idem de 2000 florins Liège à 4 0/0, du par Bernard Sougné de Maestricht.

Les acquéreurs auront de grandes facilités pour le paiement.

Tous les objets ci-dessus seront vendus en détail. On peut voir la MAISON tous les jours depuis 9 heures du matin, jusqu'à midi.

S'adresser à cet effet, comme pour connaître les conditions de la vente, audit notaire. 1519

**VENTE D'IMMEUBLES ET RENTES POUR SORTIR DE L'INDIVISION.**

LE 29 AOUT 1837, A DIX HEURES DU MATIN,

IL SERA PROCÉDÉ

EN L'ÉTUDE ET PAR LE MINISTÈRE DE M. BOULANGER, NOTAIRE, RUE HORS CHATEAU, N. 448, A LIÈGE,

**A LA VENTE AUX ENCHÈRES DES OBJETS CI APRÈS DÉSIGNÉS; SAVOIR :**

1. r. Lot.

UNE MAISON et dépendances sise à Liège, rue de la Casquette, derrière la Salle de Spectacle, n. 800.

2. e Lot.

UNE PIÈCE DE TERRE de la contenance de 13 ares 78 millièmes (3 V.G.) sise sur l'île de Monsin, commune de Herstal.

3. e Lot.

UNE RENTE annuelle et perpétuelle de 14 francs 65 c. (12 fl. 1 s. B. L.), due par le sieur Lambert Lecocq, menuisier, demeurant en la commune de Herstal, au capital de 292 francs 95 c.

4. e Lot.

UNE RENTE de 715 litres 534 millilitres (3 muids) épartre, pour quels on paye 16 francs 41 c., au capital de 451 francs 28 c. due par la dame Jeanne Renard, veuve du sieur Guillaume Berdenne, demeurant dans la commune de Frère, près de Tongres.

5. e Lot.

UNE RENTE de 272 francs 29 c. (224 fls. Bt. Liège), au capital de 7779 francs 68 c., due par Mme. Julienne Poncellet, baronne de Coppens, demeurant à Humain, arrondissement de Marche.

6. e Lot.

UNE RENTE de 116 francs 70 c., (96 fls. Bt. Liège), au capital de 3889 francs 84 c., due par M. G. rard Arnold Kempeners et sœurs, demeurant à Liège.

7. e Lot.

UNE RENTE de 144 francs 65 c. (119 fls. Bt. Liège), partie de plus, au capital de 4132 francs 95 c., dues par les enfants des défunts Pierre Lempereur et de Marguerite Lambinon, son épouse, demeurant dans la commune de Melin, canton de Fléron.

8. e Lot.

UNE RENTE de 93 francs 60 c. (77 fls. Bt. Liège), partie de plus, au capital de 2674 francs 26 c., due par M. Louis Joseph Clément Magnée, avoué à la cour d'appel de Liège, et la dame Cécile Cathérine Delpaire, son épouse, demeurant à Liège.

9. e Lot.

UNE RENTE de 77 francs 10 c. (63 fls. 8 s. 2 l. Bt.

Liège), au capital de 2203 francs 23 c., due par la dame Marie Marguerite Josephine Franck, veuve de M. Jean Pierre Chefnay, demeurant à Liège.

Les rentes sont bien hypothéquées et le paiement en est fait très régulièrement.

S'adresser en l'étude dudit notaire pour prendre communication du cahier des charges et conditions de la vente,

Et en celle de l'ancien notaire M. N. CARLIER, rue Hors Château, n. 446, pour avoir inspection des titres. 1520

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

**LA DEPUTATION PERMANENTE DU CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,**

Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1837 et l'art. 3 de l'arrêté royal du 22 juin suivant, lequel est conçu en ces termes :

Art. 3. Les demandes en concession, ou en extension, publiées antérieurement à la promulgation de la loi du 2 mai, et auxquelles l'art. 13 de cette loi n'est pas applicable, seront publiées et instruites de nouveau, mais seulement en ce qui concerne les propriétaires de la surface, de la manière indiquée au titre IV, section 1re. de la loi du 21 avril 1810.

Attendu que la dame veuve Francotte née Collignon, a déclaré persister dans la demande en concession de mines de calamine et de plomb, formée par elle le 14 mai 1836, laquelle demande appartient à la catégorie prévue par l'art. 3 de l'arrêté royal précité.

Arrête :

Les publications de la dite demande seront renouvelées pendant quatre mois, conformément à la loi du 21 avril 1810; mais seulement en ce qui concerne les propriétaires de la surface.

Les articles 2 et 3 de notre ordonnance du 18 mai 1836, transcrite ci-après, seront de nouveau exécutés et ils restent obligatoires à l'égard des autorités communales, chargées d'assurer lesdites publications.

En séance à Liège le 9 août 1837.  
Présents : MM. Boussemart, remplaçant le gouverneur, Delfosse, Hubart, Gouvy, Lhonneux et Warzée, greffier.

Pour expédition conforme :

Le greffier provincial,  
F. N. J. WARZÉE.

**DEMANDE**

EN CONCESSION DES

**MINES DE CALAMINE ET DE PLOMB,**

GIGANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE DE 798 HECTARES 21 ARES 98 CENTIARES.

DÉPENDANS DES

**COMMUNES DE RAMET ET EHEIN.**

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 14 mai 1836, sous le n. 1435, la dame C. Collignon, veuve Francotte, domiciliée à Huy, a demandé la concession des mines de calamine et de plomb, gigantes sous des terrains d'une étendue superficielle de sept cent quatre-vingt dix huit hectares vingt un ares quatre vingt dix huit centiares, dépendant des communes de Ramet et Ehein, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

Au Nord, partant à la rive droite de la Meuse à la rencontre d'une ligne droite tirée de la ferme Natine, située au tige de ce nom, sur l'angle Sud-Est de la ferme appartenant à M. Collin, bourgmestre de la commune d'Ehein, et prolongée jusqu'à la Meuse en longeant la rive de ce fleuve jusqu'à la rencontre d'une deuxième ligne tirée du château de Ramet et passant par celui de Ramioul, appartenant à M. le comte de Henricourt, suivant ensuite cette dernière ligne droite longue de treize cent quarante neuf mètres jusqu'au dit château de Ramet, puis par une troisième ligne droite longue de mille cent cinquante cinq mètres finissant à la grande route de Terwagne à Liège.

A l'Est, prenant alors cette grande route et la continuant vers Sud Ouest jusqu'à la rencontre des limites séparatoires des communes de Ramet et de la Neuville.

Au Sud, longeant ensuite ces limites dans toutes leurs sinuosités jusqu'à une borne placée au ruisseau dit *fond des Rys*, de cette borne par une troisième ligne droite longue de mille cent et dix sept mètres se terminant à la ferme de Natine, située au tige de ce nom.

A l'Ouest, de l'angle Sud Ouest de cette ferme par une quatrième ligne droite longue de mille huit cent quatorze mètres tirée sur l'angle Sud Est de la ferme de M. Collin, bourgmestre d'Ehein et prolongée jusqu'à la rive droite de la Meuse, point de départ.

La pétitionnaire offre aux propriétaires fonciers cinquante centimes par hectare et annuellement.

**LA DÉPUTATION DES ÉTATS**

DE LA

**PROVINCE DE LIÈGE,**

EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 21 AVRIL 1810,

ET DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 18 SEPTEMBRE 1818.

Arrête :

1. Les collèges des bourgmestres et échevins de Liège et de Huy, et les bourgmestres de Ramet et Ehein, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale;

2. Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous, jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale plus ample connaissance de la demande dont il s'agit;

3. Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats contenant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux journaux de la province et expédié aux autorités locales susmentionnées.

En séance à Liège, le 18 mai 1836.

Présents : MM. baron Vandenstein, gouverneur, Deleuw, baron de Lamberts, Boussemart, Bellefroid, Waltry, de Colard Trouillet et Warzée, greffier.

Pour expédition conforme :

Le greffier provincial,  
F. N. J. WARZÉE. 1568

**BOURSES.**

PARIS, LE 26 AOUT.

|                       |         |                       |         |
|-----------------------|---------|-----------------------|---------|
| Cinq pour cent . . .  | 110 70  | Esp. D. diff. s. int. | .. ..   |
| Trois pour cent . . . | 79 35   | Dt. pas. s. int.      | .. ..   |
| Act. de la B. de Fr.  | 2410 00 | Belgic. Empr. 1832    | 114 1/4 |
| Napl. Cert. Falc.     | 96 95   | Banque de Belg.       | 1435 .. |
| Faj. Ardoin 1831.     | 21 3/4  |                       |         |

LONDRES, LE 25 AOUT.

|                        |        |                     |        |
|------------------------|--------|---------------------|--------|
| 3 1/2 consolidés . . . | 91 7/8 | Espagne. Cortés.    | 20 1/2 |
| Bel. em. 1832 C. D.    | 103 .. | Différées. . . . .  | 7 5/8  |
| Holl Dette active.     | 52 7/8 | Passives. . . . .   | 5 1/4  |
| Portugais, 5 p. c. . . | 39 5/8 | Russie. . . . .     | .. ..  |
| Id. 3 p. c. . . . .    | 25 1/4 | Brésil. Empr. 1834. | 81 1/2 |

AMSTERDAM, LE 26 AOUT.

|                        |         |                       |        |
|------------------------|---------|-----------------------|--------|
| Holl. Dette active.    | 100 5/8 | Inscr. au gr. livre.  | .. ..  |
| Dito 2 1/2 . . . . .   | 52 1/16 | Certifs. à Amst.      | 96 1/4 |
| Différée. . . . .      | .. ..   | Pologne. L. fl. 500f. | .. ..  |
| Billet de change.      | 22 1/2  | Lots de fl. 50 f.     | .. ..  |
| Syndic. d'amort. . . . | 93 3/4  | Espagne. E. Ard.      | 49 1/8 |
| .. 3 1/2 . . . . .     | .. ..   | Dito gr. . . . .      | .. ..  |
| Soc. de comm. P.-B     | 160 1/2 | Dette différ. anc.    | .. ..  |
| .. nouvelle.           | .. ..   | .. nouv.              | .. ..  |
| Russie, H. et C. 5     | 104 1/2 | .. passive.           | .. ..  |
| .. 1829, 5             | .. ..   | Autriche. Métal. 5.   | .. ..  |

ANVERS, LE 26 AOUT.

|                        |                 |                        |               |
|------------------------|-----------------|------------------------|---------------|
| ANVERS. Det. activ.    | 106 1/2         | NAPLES. Cert. Falc.    | .. ..         |
| .. Det. différ.        | 45 ..           | STAT-RO. Lev. 1832.    | 100 ..        |
| Emp. de 48 mill. . . . | 101 1/2 P       | .. An. 1834.           | 97 1/2 F      |
| HOLL. Dette active.    | .. ..           |                        |               |
| Rente remboursab.      | 97 1/4          |                        |               |
| AUTRICHE. Métall.      | 104 3/4         |                        |               |
| Lots de fl. 100. . . . | .. ..           | Amst., c. jours. . . . | 118 0/0 P     |
| .. de fl. 250. . . . . | 428 ..          | Rotterd., idem. . . .  | 118 0/0 P     |
| .. de fl. 500. . . . . | 690 ..          | Paris, idem. . . . .   | 118 av.       |
| Poloc. Lots fl. 300.   | 113 1/2 A       | .. 2 mois.             | 518 0/0 p. l. |
| .. fl. 500. . . . .    | 134 1/2 A       | Lond. p' Estr. c. j.   | 40 3/4 1/2    |
| BRÉSIL. E. à L 1834    | 86 ..           | .. 2 mois.             | 39 1/4 1/2    |
| ESPAG. Empr. 1834.     | 18 7/8 3/4 19 P | Ham. p' 40 HB. c. j.   | 35 1/4        |
| D. diff. 1834.         | .. ..           | .. 2 mois.             | 35 ..         |
| Dit. p. 1834.          | .. ..           | Bruxelles et Gand.     | 114 1/2       |
| Dette diff. . . . .    | 7 ..            |                        |               |

CHANGES.

RESUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 26 AOUT 1837.  
L'Active Espagnole a été assez ferme à notre bourse de ce jour malgré 1/4 0/0 de baisse à Paris. Ardoin ouvert 18 3/4 5/8 3/4 et reste 18 7/8 argent au comptant.  
Primes à un mois 19 1/2 dont 1 0/0 cours.  
On a fait passablement d'affaires.

DU 27.

L'active espagnole a été assez ferme aujourd'hui, malgré 3/8 p. c. de baisse à Paris. — Ardoin ouvert 19 18 7/8 3/4 et reste argent à ce cours jusqu'à 30 courant.  
On a fait peu d'affaires.

LLOYD BRUXELLOIS, LE 27 AOUT. (2 heures du soir.)

|                    |         |                      |           |
|--------------------|---------|----------------------|-----------|
| FONDS PUBLICS.     |         | ACTIONS.             |           |
| Emp. Rots. 5 p. c. | 101 1/2 | A Soc. génér. en fl. | 791 A     |
| .. 3 m. 4 p. c.    | 92 7/8  | A .. en de Paris.    | 1676 A    |
| Espagne D active   | 18 3/4  | A Société de Com.    | 140 .. P  |
| .. fin cour.       | .. ..   | A Banque de Belg.    | 140 P     |
| .. diff. 1830.     | .. ..   | A Société nationale. | 130 P     |
| .. 1835.           | .. ..   | A Mutualité industr. | 113 1/2 A |
| .. Det. pass.      | .. ..   | A Actions réunies.   | 102 1/4 P |

VIENNE, LE 19 AOUT.

Métalliques, 105 7/8 — Actions de la Banque, 1377 1/2.

PORT D'ANVERS.—ARRIVAGES DES 26 ET 27 AOUT.

Le yacht anglais Lufra, v. de Leith, avec 3 passagers.  
Le brick sardé Mareo, v. de Monte-Video, ch. de 10,000 cuira. — La galiotte mecklembourgeoise Christine, v. de Riga, ch. de graine de lin. — Le koff hanovrien Jonge Jacob, v. de Bergen, ch. de stockfisch, etc. — Le koff hanovrien Catharina, v. de Bergen, ch. de stockfisch, etc. — Le koff hanovrien Fortuna, v. de Leer, ch. de graine de lin. — Le 3 mats norvégien Koning Carl Johan, v. de Sundswall, ch. de bois. — Le brick norvégien Aurora, v. de Drammen, ch. de bois. — Le brick norvégien Eneigheden, v. de Wibord, ch. de bois. — Le barque norvégienne Familien, v. de Harnosand, ch. de bois.